



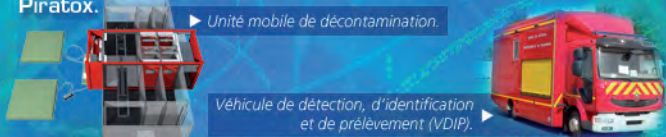
Le programme NRBCE de la Sécurité civile

Conformément aux recommandations du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, la DGSCGC, et en particulier le bureau de l'expertise des risques et de la résilience de la sous-direction de la planification et de la gestion de crise, pilote différents projets destinés à renforcer la capacité NRBCE.

• Les véhicules de détection, d'identification et de prélèvement (VDIP)

Le VDIP a pour objectif de fournir une réponse territoriale et d'accélérer l'analyse des produits en cause, afin de faciliter le traitement des victimes et la conduite de l'opération.

Déployé au plus près d'un événement NRBCE, ce véhicule est doté de capacités d'identification de terrain et de prélèvement, destinés aux laboratoires du réseau national Biotox Piratox.



Unité mobile de décontamination.

Véhicule de détection, d'identification et de prélèvement (VDIP).

• Les unités mobiles de décontamination (UMD)

La conception et l'acquisition de nouvelles unités mobiles de décontamination (UMD de 2^e génération), plus performantes, a pour objectif de renforcer les capacités de décontamination sur le territoire.

Depuis 2010, 22 unités ont déjà été déployées.

• La création d'un centre civilo-militaire de formation et d'entraînement NRBCE

Afin d'améliorer les interventions conjointes de tous les acteurs du secours, de la sécurité, de la santé, de la défense et des transports face à un événement NRBCE, la DSC a piloté le groupe de travail chargé de préparer la création d'un centre interministériel, dont l'implantation se fera à Aix-en-Provence fin 2011, en partenariat avec l'ENSOSP. Ce centre sera relayé localement par des centres zonaux. Le C2MFE est chargé de définir la doctrine pédagogique NRBCE et d'organiser les formations et les entraînements dans un cadre interministériel.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

NRBCE & risques technologiques



DGSCGC/Pôle Communication
Photos: Joachim Bertrand/DGSCGC, Albar Jimenez/DGSCGC, Catherine Falon, Samuel Gesret/DGSCGC, Bertrand Zimmer/SBS 57, SDIS 02, Laboratoire d'hydrologie de Nançay/ANSES, Olivier Pezzyel/gendarmerie, Sylvain Pilbay/SCoP • Graphisme: Bruno Lemaître/DGSCGC • Impression: reprographie de la DGSCGC - octobre 2011.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Sous-direction de la planification et de la gestion des crises
bureau d'expertise résilience aux risques

87-95, quai du Docteur Dervaux - 92600 Asnières-sur-Seine



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

NRBCE & risques technologiques



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Dans le cadre de sa mission générale de protection des populations, des biens et de l'environnement, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) est chargée de mettre en œuvre la réponse opérationnelle pour faire face à tout événement technologique, accidentel ou intentionnel. Cette réponse aux risques et menaces nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive (NRBCE) est graduelle (locale, zonale, nationale voire internationale) et modulaire.



La réponse territoriale

• L'organisation

Face à un événement NRBCE, le préfet, directeur des opérations de secours, activera son dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) et notamment les dispositions spécifiques dédiées (secours à nombreuses victimes, NRBCE, évacuation des populations, transport de matières dangereuses, plan blanc élargi, etc.).

• Les moyens opérationnels

Le premier niveau de réponse met en œuvre des moyens non spécialisés mais généralement sensibilisés aux risques et menaces NRBCE (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, Samu, ...). Ils sont rapidement renforcés par les moyens spécialisés des cellules mobiles d'intervention chimiques (CMIC) et radiologiques (CMIR).

Ces 110 CMIC et 40 CMIR, réparties sur le territoire, sont constituées au minimum d'une équipe de reconnaissance, d'une équipe d'intervention et d'un chef d'unité.

14 000 sapeurs-pompiers sont spécifiquement formés pour intervenir sur les risques chimiques ou biologiques et 7 000 sur les risques radiologiques. Chaque spécialité compte 4 niveaux de formation : de l'équipier jusqu'au conseiller technique.

Si des populations ont été exposées à des produits contaminants, les services d'incendie et de secours (SDIS) peuvent également déployer environ 80 unités mobiles de décontamination réparties sur le territoire.

La réponse zonale

Les états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité (EMIZ) sont chargés de coordonner des moyens d'intervention en provenance des départements de leur zone de compétence. Ces moyens, constitués sous forme de colonnes de renfort, sont engagés au profit d'un département de la zone ou d'une autre zone. Pour l'assister dans la gestion d'un événement NRBCE, l'EMIZ s'appuie sur des conseillers techniques de zone.



La réponse nationale

• La coordination

Dans le cadre de la gestion d'un événement technologique, le centre opérationnel de gestion interministériel de crise (COGIC) constitue le point de contact naturel avec les autres ministères, autorités compétentes et centres d'expertise (CASU, CEDRE, CARBC, Météo-France...). Il met également en place une cellule spécialisée NRBCE avec ses propres experts : Mission d'appui aux risques nucléaires (MARN), Réseau national d'aide à la décision et d'appui face aux risques technologiques (RADART), service du déminage, ingénieur météorologue...

• La cellule nationale de conseil

La CNC est implantée au COGIC. Elle s'assure, 24h/24, pour toute découverte de colis, colis et de contenant suspects de renfermer des agents biologiques, chimiques ou radiologiques dangereux, que la procédure définie par la circulaire n° 750 SGDSN du 18/02/2011 est bien respectée.



Sur le plan opérationnel, elle évalue la vraisemblance d'un accident, d'une négligence, d'un acte malveillant ou terroriste. Elle apporte une aide à la décision au préfet ou au procureur de la République, conseille les premiers intervenants et facilite l'échange d'informations entre tous les acteurs du dispositif.

Elle active, si nécessaire, le réseau national des laboratoires Biotox-Piratox en identifiant les ressources adaptées à chaque situation particulière.

• Les moyens opérationnels nationaux

Les formations militaires de la Sécurité civile (FORMISC) interviennent en renfort des sapeurs-pompiers et en appui des services de déminage, de police ou des forces de gendarmerie, dans le cadre par exemple du DCIT.

Les deux unités d'intervention de Nogent-le-Rotrou (UIISC n°1) et de Brignoles (UIISC n°7) sont l'une et l'autre organisées en quatre compagnies d'intervention, toutes compétentes et qualifiées pour intervenir en environnement NRBCE. L'engagement de leurs capacités d'intervention permet de mener des actions dans la durée.



Le service du déminage de la Sécurité civile remplit 3 missions : la collecte et la destruction de munitions anciennes, les opérations de contre-terrorisme avec la prise en compte de bombes et colis suspects, et la sécurisation de voyages officiels. 310 démineurs arment 26 centres répartis sur le territoire. Ils sont spécialement formés et équipés pour intervenir sur des munitions chimiques et autres objets improvisés NRBCE.